



N° 42 | 2023

Langues et politique en Afrique - Janvier 2023

Les causes du phénomène de l'emprunt lexical en Côte d'Ivoire

Kouassi Kpangui

Édition électronique :

URL :

<https://cpp.numerev.com/articles/revue-42/2857-les-causes-du-phenomene-de-l-emprunt-lexical-en-cote-d-ivoire>

DOI : 10.34745/numerev_1845

ISSN : 1776-274X

Date de publication : 01/01/2023

Cette publication est **sous licence CC-BY-NC-ND** (Creative Commons 2.0 - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification).

Pour **citer cette publication** : Kpangui, K. (2023). Les causes du phénomène de l'emprunt lexical en Côte d'Ivoire. *Cahiers de Psychologie Politique*, (42). https://doi.org/10.34745/numerev_1845

Phénomène linguistique naturel propre à tous les peuples du monde entier, l'emprunt se présente comme l'intégration dans une langue de mots étrangers. Il vient renforcer un système de communication ou combler un besoin de communication. Le brassage et l'interaction des populations ivoiriennes avec celles des autres pays, les échanges commerciaux et culturels qui s'établissent entre les différents habitants de ces pays et ceux de la Côte d'Ivoire vont favoriser des emprunts de part et d'autre. Ainsi, des objets, des causes et des réalités d'autres pays, autrefois méconnus en Côte d'Ivoire vont y être désormais connus, et ce, de façon réciproque. Ainsi, tandis que des pays étrangers inscrivent des réalités et des mots nouveaux comme « alloko », « akwaba », « attiéké », « awoulaba », dans leurs habitudes culturelles, les Ivoiriens, eux, vont considérer des signes linguistiques et leurs référents tels que « black », « boubou », « boy », « gari », « rumba », « tiébou diène » comme faisant dorénavant partie de leur vie quotidienne. En Côte d'Ivoire, cette réalité linguistique est donc tributaire de la présence des ressortissants étrangers sur le sol ivoirien. Cette présence de ressortissants des pays étrangers est, elle aussi, sous-tendue par des raisons diverses. Nous nous employons, dans le présent article, d'en révéler trois.

Mots-clefs :

Intégration, Linguistique, Langues Étrangères, Emprunt linguistique, Signes, Phénomènes, Étrangers

Les causes du phénomène de l'emprunt lexical en Côte d'Ivoire

Kouassi Kpangui, université Alassane Ouattara de Bouaké en Côte d'Ivoire, docteur es lettres, auteur de : *Le français en Côte d'Ivoire, inventaires des particularités lexicales* aux éditions l'Harmattan en 2022.

Introduction

L'expression française des Ivoiriens contient des termes qui sont d'origine étrangère. Cette réalité est due à un phénomène linguistique appelé emprunt. Phénomène linguistique naturel, propre à tous les peuples, l'emprunt linguistique est, en fait, l'intégration dans une langue d'un mot étranger. En Côte d'Ivoire, la langue qui se voit émaillée de mots des diverses origines est le français. La langue française pratiquée sur le territoire ivoirien est donc chargée de vocables venant du Sénégal, la RDC, le Togo, la

Ghana, le Burkina Faso, le Niger, l'Angleterre, le Liban, et même l'Arabie saoudite. Ces vocables viennent ainsi pour renforcer et enrichir localement la langue de Molière. On remarque donc que les termes empruntés permettent de désigner, soit des réalités endogènes connues, au préalable, sous d'autres appellations, soit les termes et les objets qu'ils désignent sont concomitamment d'origine étrangère parce que ceux-ci n'existent pas avant dans ce pays. La langue française ne cesse de s'enrichir au contact des langues du monde entier et des langues ivoiriennes en particulier. Si l'enrichissement du français, relativement aux langues ivoiriennes, est dû à ce qui convient d'appeler « l'interférence linguistique », celui de la même langue par rapport aux langues étrangères relève encore de causes profondes que le présent article se consacre de dévoiler. Il s'agit de l'emprunt lexical que la Côte d'Ivoire fait aux autres peuples. Trois articulations constituent les étapes de cette réflexion : La première est fondée sur les causes dues à la prospérité économique de la Côte d'Ivoire. La deuxième met en exergue le climat d'hospitalité et la situation géographique de la Côte d'Ivoire, et la troisième porte sur la « stabilité politique de la Côte d'Ivoire après son indépendance en 1960.

1. Causes dues à la prospérité économique de la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a, pendant de longues années, été le théâtre d'importants mouvements migratoires, surtout externes. Ces mouvements migratoires remontent d'ailleurs du XIV^e au XVIII^e siècle dans les vagues de migrations de peuples à l'origine du peuplement de la Côte d'Ivoire. Les raisons fondamentales de tels flux migratoires en Côte d'Ivoire, favorisées souventes fois par des mesures incitatives, étaient d'abord fondées sur l'approvisionnement en main-d'œuvre du territoire colonial pour l'économie de plantation et ensuite du pays pour son développement économique. 1960 est l'année d'indépendance de la Côte d'Ivoire. Sous l'impulsion de son premier président, Félix Houphouët-Boigny. Le pays va, par la suite, connaître un boom économique appelé « miracle ivoirien ».

[1]

L'équipe de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) décrit cette embellie économique :

Le Président de la République, M. Félix Houphouët-Boigny, a poursuivi la voie d'une économie libre pro-occidentale. Des mesures positives gouvernementales ont été prises grâce à la stabilité politique, les investissements étrangers étant aussi actifs, de 1960 à 1970, la Côte d'Ivoire a réalisé une haute croissance économique. On appelle cela : le « miracle ivoirien » (file:///C:/Users/USER/Desktop/Immigration/11242526_02.pdf, p. 5).

Le « miracle ivoirien » qualifié également « d'âge d'or économique ivoirienne » est donc le nom donné à la période de prospérité économique survenue en Côte d'Ivoire dans les années 1960 à 1980, lorsqu'une croissance économique s'élevait à 7% par an. Le pays bénéficia de plusieurs facteurs simultanés. Voici, en détail, présentés par cette même Equipe JICA les deux premiers plans qui ont propulsé l'économie ivoirienne au cours des années s'étalant de 1967 à 1976 :

Dans le premier plan triennal de 1967-1970, l'accent a été plutôt mis sur le développement des industries de substitution à l'importation, et l'impulsion a été donnée au développement des cultures vivrières et à leur diversification.

Durant le deuxième plan quinquennal de 1971-1975, la haute croissance économique a été durable, et, surtout pendant cette période, l'amélioration de la vie rurale s'est affermie.

De 1965-1975, le taux de croissance réel moyen était de 8%. Ce taux n'a jamais été en dessous de 4%. Ceci est une preuve du reflet de la haute croissance.

L'Equipe termine par la conclusion *infra* :

De plus en 1976, le prix du café et du cacao a aussi triplé. Le prix au producteur est assuré grâce à la stabilité du taux de change. Le surplus, dégagé pendant le sommet de ce boom économique, a permis de réaliser un Produit Intérieur Brut de 16 %. Ces fonds ont été investis massivement par le Gouvernement dans de grands projets.

Sur la période allant de 1978 à 1979, 331.599 individus ont immigré en Côte d'Ivoire. En 1988, il y avait 3.039.000 étrangers en Côte d'Ivoire soit 28 % d'une population totale de 10.815.694 habitants^[2]. Les immigrants, attirés par la croissance économique du pays et la perspective de gagner plus d'argent que chez eux, choisissent alors la Côte d'Ivoire comme un « Eldorado », donc pays de destination. Dans sa Thèse de doctorat unique (2013, p.4), Kouassi Kpangui, fait la précision suivante :

Des domestiques qui, la plupart du temps, sont originaires des pays limitrophes de la Côte d'Ivoire, en l'occurrence le Burkina Faso et le Mali, eu égard à la relative prospérité et au niveau de vie un peu plus élevé de la population ivoirienne à partir de 1970 caractérisé par ce qu'il a été convenu d'appeler le "miracle ivoirien".

Et à Pierre Adou Kouakou Kouadio (2017, p.86) d'ajouter :

En effet, à partir de cette année-là, Abidjan, principal pôle économique, attire aussi bien les populations de l'intérieur du pays que celles des pays limitrophes (Mali, Burkina-Faso, Ghana, Guinée). Aussi, en raison de son expansion économique liée à sa situation géographique et au libéralisme économique, on assistera à une ruée d'investisseurs étrangers, notamment les Libanais et les Syriens.

De l'analyse qui vient d'être faite révèle une Côte d'Ivoire riche en potentialité, et donc attractive pour les populations immigrées en quête d'opportunités économiques. S'il ressort donc que les atouts d'une nature variée et généreuse ont pour effet immédiat de favoriser les activités économiques et d'attirer les populations étrangères, suffisent-ils, à eux seuls, à faire de la Côte d'Ivoire un grand pays d'immigration ?

2. Climat d'hospitalité et situation géographique de la Côte d'Ivoire

La remarque que l'on fait en observant la vie communautaire des Ivoiriens laisse comprendre que le hasard des circonstances a voulu rassembler des groupes ethnoculturels qui partagent et cultivent en commun l'esprit d'ouverture, de convivialité, de paix d'hospitalité et de chaleur humaine. Au demeurant, les auteurs du

rapport sur la migration en Côte d'Ivoire ^[3] (2020, p.24) font la précision suivante :

Cela semble expliquer la présence d'une population étrangère qui va jusqu'à constituer le quart de la population totale du pays, classant ainsi la Côte d'Ivoire dans le peloton de tête des grands pays d'immigration du monde. La présence des étrangers dans tous les départements du pays est une autre particularité avec des proportions qui vont de 4 % dans le Nord et le Nord-Est à 52% dans les départements du Sud-Ouest (RGPH 2014).

Cet esprit d'ouverture soutenu par l'hospitalité ancestrale et légendaire des populations ivoiriennes, gage de richesse socioculturelle, exprimé d'ailleurs à travers le deuxième couplet de l'hymne national du pays, a constitué un attrait pour divers pays étrangers, surtout ceux provenant de la sous-région constituée de ressortissants des pays membres de la CEAO, la CEDEAO, le Conseil de l'Entente et l'UEMOA. Le terme « Akwaba », signifiant « heureuse arrivée » ou « bienvenue » dans les langues akan, justifie le fait que la Côte d'Ivoire est une terre chaleureuse, accueillante. Hérité de la colonisation, le pays a systématisé l'économie de plantation et encouragé les mouvements migratoires en direction du sud pour soutenir son économie. Elle va ainsi recourir à la main d'œuvre étrangère. La position quasiment centrale de la Côte d'Ivoire en Afrique et l'Ouest a été aussi un facteur non négligeable dans cette ruée sous-régionale. Les autochtones ivoiriens s'ouvrent ainsi aux autres. Subrepticement et de façon crescendo, cette hospitalité prend la forme d'une solidarité dans l'interdépendance entre autochtones et immigrés que de nombreuses années de cohabitation ont fini par établir. Cette migration est, en général, une migration de travail fondé principalement et traditionnellement sur l'économie de plantation débutée pendant la période coloniale.

L'économie de plantation de la zone forestière ivoirienne occupe ainsi une place centrale dans la problématique migratoire du pays et de ses trois voisins du Nord, en l'occurrence le Burkina Faso, le Mali et la Guinée. Aussi est-il important de souligner que jusqu'à aujourd'hui, la Côte d'Ivoire est le premier producteur de cacao, matière première de fabrication du chocolat. Les étrangers, bien que contribuant à l'exploitation des produits agricoles tels que le café, le cacao, l'ananas, l'hévéa, l'arachide s'adonnent aussi aux activités commerciales dans les milieux urbains. Kouadio Brou et Yves Charbit, dans leur article intitulé *La politique migratoire de la Côte-d'Ivoire* (1994, p.37), présentent les détails en ces termes :

Par ailleurs, la majorité des étrangers est d'origine africaine (98,5%), avec une prédominance des pays limitrophes. En effet, le Burkina Faso fournit la majorité des étrangers (1564652 personnes, soit 51,5 % du total), suivi du Mali (712500) de la

Guinée (225 845) et du Ghana (167 783). La population étrangère s'installe de préférence dans la zone forestière. En 1988, celle-ci regroupait 54 % de cette population dont 24,7 % vivait à Abidjan.

[4]

Et à Samir Abi___ d'ajouter :

On ne peut cependant pas écrire sur les travailleurs migrants en Côte d'Ivoire sans évoquer ceux dont on parle le plus, respectivement les Maliens, les Guinéens et les Burkinabè. Estimés à 1.300.000 en Côte d'Ivoire, les Burkinabè sont la première communauté migrante du pays. La proximité géographique, les aléas de l'histoire africaine, l'exploitation coloniale et les effets du changement climatique ont conduit progressivement à l'installation de nombreux Burkinabè sur les terres hospitalières ivoiriennes. Si les migrants maliens ont occupé les marchés ivoiriens et les Guinéens les kiosques, les Burkinabè quant à eux se sont distingués dans l'agriculture en mettant en valeur les terres fertiles. Leur descendance s'est enracinée sur le sol ivoirien, a intégré son administration et contribue toujours au développement de la Côte d'Ivoire.

[5]

L'AGEPE___, remplacé aujourd'hui par l'Agence Emploi Jeunes, estimait à 3.294.133 personnes le nombre de travailleurs étrangers en activité en Côte d'Ivoire en 2014 ; soit un pourcentage de 60% de la population active. Elle fit le constat que sur les trois millions de travailleurs étrangers, seuls 3.463 disposaient de visa de travail en bonne et due forme. Les 99% restant exerçaient, quant à eux, dans le secteur informel. Dans un

[6]

article intitulé « *Cardona, ancien épice centre du "miracle ivoirien"* »___, publié en 2020 dans le journal numérique *Le Monde*, Yassin Ciyow (2020, p.3), envoyé spécial dudit journal, décrit lui aussi cette situation de la façon suivante :

Pour compenser ce manque de « main-d'œuvre », M. Yapo n'a pas eu besoin d'aller chercher loin. Dans son village, dit-il, « il y a beaucoup d'étrangers qui veulent travailler ». La plupart de ces ouvriers recrutés comme saisonniers sont en réalité installés là depuis des années, parfois des décennies. C'est le cas d'Adama Sadawogo, venu du Burkina Faso dans les années 1970, comme tant d'autres, quand les cours du cacao étaient au plus haut. Désormais considéré comme un « ancien » par les « autochtones » de Cardona, M. Sadawogo a récemment reçu des terres à cultiver. Mais « seulement en prêt », s'empresse de préciser M. Yapo, car « on sait ce qui se passe à l'ouest ».

Comprendre les migrations rurales en Côte d'Ivoire revient donc, principalement, à comprendre le fonctionnement de l'économie caféière et cacaoyère. Le premier président du pays, Félix Houphouët-Boigny, fort de la connaissance de cette disposition naturelle à la paix et à l'hospitalité de la population ivoirienne, en fin stratège politique et en visionnaire, va utiliser à fond cette disposition naturelle d'esprit de son peuple dans la quête du leadership régional de la Côte d'Ivoire. Sous son initiative donc, les frontières ivoiriennes seront grandement ouvertes aux migrants, favorisant, dans un premier temps, l'accès de ceux-ci au foncier. Cette attention à l'égard des étrangers va d'abord faciliter leur insertion dans tous les secteurs économiques et ensuite leur faire

bénéficier des services sociaux de base sans aucune discrimination. Cet état de fait a donc engendré des flux migratoires très importants et fit acquérir à la Côte d'Ivoire le statut de « premier pays d'immigration dans la région Ouest-africaine ». La Côte d'Ivoire devint ainsi « le second pays sur le continent, après l'Afrique du Sud, à accueillir le plus de migrants. Le recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 estime [7] que 5.490.222 de non ivoiriens vivent en Côte d'Ivoire soit 24% de la population » _____. Dans son article, Samir Abi (2018, p.1) peint cette réalité sociologique de la façon la plus pittoresque suivante :

Une course en « Taxi compteur » vers le Plateau, le quartier des affaires, vous offre la possibilité de discuter avec un chauffeur burkinabè, béninois, malien ou guinéen. Un tour au marché de Treichville, d'Adjamé ou d'Abobo et vous êtes sûr d'entendre parler le bambara (dioula), le wolof sénégalais, le yoruba ou l'igbo nigérian, l'haoussa nigérian ou l'arabe avec les Libanais, les Marocains et les Mauritaniens. Au quartier Koumassi, vous êtes dans le ghetto ghanéen et y côtoyez également des Libériens, des Sierra-léonais qui exercent dans les métiers liés à la mer. A Port Bouet, le ghetto des Togolais, vous conversez à loisir en langue mina avec les menuisiers.

3. Stabilité politique de la Côte d'Ivoire après son indépendance en 1960

La Côte d'Ivoire est historiquement reconnue comme étant un pays accueillant. Ce climat social favorable va pousser une pléthore de migrants en provenance du monde entier et en majorité des pays de la sous-région ouest-africaine vers ce pays, surtout juste après son indépendance. Cette période coïncide avec un climat politique stable qui a également participé à l'attraction migratoire du pays, car pour le premier président ivoirien, la stabilité politique est le préalable à tout développement. Aussi, dans un rapport sur le profil migratoire en Côte d'Ivoire élaboré par le Ministère du Plan et du Développement en 2016, et intitulé « *Migration en Côte d'Ivoire* » (2020 p.25), les auteurs constatent-ils ce qui suit :

Dans l'histoire récente de la Côte d'Ivoire, la période allant de 1960 à 1990 est reconnue comme celle de la stabilité politique par excellence. Elle a été le socle du développement et certainement un des déterminants importants des mouvements migratoires d'autant plus que les autres pays voyaient à cette même époque leur avenir miné par les coups d'État militaires ou par la brutalité politique de beaucoup de régimes, toute obédience idéologique confondue.

Les auteurs de cet article renchérissent par les propos ci-après :

La croissance économique qualifiée de « miracle ivoirien », le niveau d'équipement atteint en infrastructures de base et le leadership régional sont autant imputables à cette relative stabilité politique. Mais en réalité, Félix Houphouët-Boigny a été l'artisan de cette période faste des « Trente Miraculeuses » de la Côte d'Ivoire à l'image des « Trente Glorieuses » de la France. Faisant de la stabilité politique le préalable à tout développement.

Contrairement à la Côte d'Ivoire, les pays limitrophes situés au Nord, tels que le Mali, le Burkina Faso, la Guinée, et des nations anglophones, à l'instar du Nigeria, ont fortement été marqués par de nombreux coups d'Etat après leur accession à l'indépendance.

Pour preuve, depuis son indépendance, en 1960, le Mali, ancienne colonie française, a connu pas moins de quatre coups d'État : en 1968, en 1991, en 2012 et en 2020. Le pays a été dirigé par un militaire, Moussa Traoré, de 1968 à 1991, puis par un ancien parachutiste, Amadou Toumani Touré (alias « ATT »). Maître d'œuvre du coup d'État de 1991 contre Moussa Traoré, ATT cède le pouvoir à un civil un an plus tard, Alpha Oumar Konaré, et gagne au passage le surnom de « soldat de la démocratie ». En 2002, ATT se présente et devient à son tour président. Réélu cinq ans plus tard, il est chassé du pouvoir en mars 2012 par un quarteron de sous-officiers, juste avant la fin de second mandat, alors que toute la moitié nord du pays est tombée aux mains de groupes séparatistes touaregs et djihadistes.

Après dix-huit (18) mois de pressions internationales tous azimuts et une intervention militaire française lancée début 2013 (l'opération Serval) contre les groupes djihadistes, Ibrahim Boubacar Keïta dit « IBK » accède au pouvoir en remportant haut la main la présidentielle de l'été 2013 (avec 77 % des suffrages exprimés). Malgré l'extension de la violence dans le centre du Mali, la paralysie du processus de réconciliation avec les groupes touaregs et de multiples accusations de corruption, il est réélu en 2018 dans des conditions contestées et dans une atmosphère de résignation générale. Au second tour, le taux de participation a tout juste dépassé les 34 % de l'électorat. Deux ans plus tard, alors que la colère gronde à Bamako et que l'impasse politique est totale, IBK est donc à son tour balayé par les militaires.

Le Burkina Faso, anciennement appelé Haute Volta, a connu, au moins, neuf coups d'Etat en soixante-cinq (65) ans d'indépendance.

Le premier coup d'Etat a eu lieu le 4 janvier 1966, six ans après l'indépendance de ce pays septentrional limitrophe de la Côte d'Ivoire. Ainsi le premier président Maurice Yaméogo, incapable de gérer une grève générale et la grogne populaire, est obligé de démissionner. L'armée prend alors le pouvoir. Le chef d'état-major général des forces armées, Aboubacar Sangoulé Lamizana, devient le nouveau chef de l'Etat.

Le deuxième coup de force a eu lieu le 25 novembre 1980. Il a mis aux prises Lamizana et le colonel Saye Zerbo. Voici le déroulé des faits. Une grave sécheresse brûle les cultures et porte grièvement atteinte au secteur agricole. Quatre centrales syndicales appellent à la grève des enseignants pour protester contre des décisions arbitraires concernant plusieurs de leurs collègues. Les grèves se généralisent, paralysant jusqu'à des secteurs entiers de l'Etat sur fond de contestation politique due au népotisme et à la corruption. Le 25 novembre, les forces du Comité militaire de redressement pour le progrès national (CMRPN) investissent les points névralgiques de Ouagadougou. Le colonel Saye Zerbo devient chef de l'Etat.

Le troisième push s'est passé le 7 novembre 1982, et a mis aux prises Zerbo et

Ouédraogo.

Une crise au sein du Comité militaire de redressement pour le progrès national (CMRPN) éclate, opposant deux tendances au sein de cette formation. Ce coup d'Etat devait porter une première fois, le capitaine Thomas Sankara au pouvoir. Celui-ci laissera finalement la place au médecin-commandant Jean-Baptiste Ouédraogo.

La quatrième prise du pouvoir la force au Burkina Faso a eu lieu le 4 août 1983. Cela s'est passé entre Ouédraogo et Thomas Sankara.

Accusé de « servir les intérêts de la domination étrangère et du néo-colonialisme », Jean-Baptiste Ouédraogo se trouve de plus en plus isolé au sein du Conseil de salut du peuple (CSP). Celui qui était alors ancien Premier ministre, Thomas Sankara, et qui a déjà joué un rôle clé dans un précédent putsch (1982), évince le gouvernement militaire de Ouédraogo. L'opération fait 13 morts et 15 blessés. C'est la naissance du Conseil nationale révolutionnaire qui promet des réformes démocratiques et sociales et une politique étrangère anti-impérialiste. C'est sous la présidence du "Che Africain" que le nom colonial de "Haute-Volta" est abandonné au profit du "Burkina Faso" ("Pays des hommes droits").

Le Burkina Faso a connu son cinquième coup de force le 15 octobre 1987. C'est par celui-ci que Compaoré a pris le pouvoir au détriment de Thomas Sankara.

Au cours d'une journée de jeudi dénommée « jeudi noir », de violents combats éclatent au Palais présidentiel entre rebelles et loyalistes. Thomas Sankara est tué dans ce putsch orchestré par son conseiller principal Blaise Compaoré. Un couvre-feu est imposé et le Conseil révolutionnaire est dissous.

Le sixième coup d'Etat qualifié de « constitutionnel » s'est déroulé le 31 octobre 2014. Voici comment les faits se sont passés.

Devant la détermination du régime à modifier (pour la troisième fois) l'article 37 de la Constitution pour ouvrir la voie à un nouveau mandat présidentiel de Blaise Compaoré, l'opposition, rejointe par les syndicats et la société civile, s'organisent dans le cadre d'une vaste opération de « désobéissance civile », soutenue par l'armée, qui marque leur désapprobation pour « un coup d'Etat constitutionnel », selon leurs termes. Des dizaines de milliers de manifestants se rassemblent à Ouagadougou et dans d'autres villes du pays. L'Assemblée nationale (chambre basse du Parlement) est saccagée le jour où elle devait se pencher sur le projet d'un référendum permettant la révision de la Constitution, de même pour la télévision nationale et de domiciles de barons du régime de Compaoré. Devant l'ampleur de la contestation, celui-ci retire le projet de révision, annonce l'état de siège et décide d'ouvrir un dialogue avec l'opposition. Toutefois, devant l'insatisfaction de l'opposition et des manifestants qui réclament son départ immédiat, Compaoré annonce, le lendemain, sa démission. L'armée prend le pouvoir et annonce une période transitoire assurée par le chef d'Etat-major, Honoré Nabéré Traoré. Finalement, le 17 novembre, Michel Kafando choisi par le collège de désignation pour

diriger la transition qui devrait durer une année. Le sieur Kafando nomme le lieutenant-colonel Isaac Zida, Premier ministre.

Nous n'en resterons pas là. La suite était alors prévisible. Le 31 octobre 2014, Le président, après 27 années au pouvoir, est poussé à la démission par une insurrection populaire, alors qu'il venait d'annoncer son intention de modifier l'article 37 de la Loi fondamentale, de sorte qu'il puisse se représenter en 2015 et poursuivre son mandat. Le jeudi 17 septembre 2015, les militaires fidèles à l'ex-chef d'Etat ont annoncé avoir pris le pouvoir. Le Commandant Aziz Korogho, considéré comme le numéro deux de la garde présidentielle, dirigea alors le pays sous le CND (Conseil national pour la démocratie), proclamant ainsi de facto un coup d'Etat.

Le huitième push a permis au colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba de renverser le président Roch Marc Christian Kaboré le lundi 24 janvier 2022. A peine plus de huit mois plus tard, le colonel Sandaogo Damiba, à son tour, a été contraint à la démission par une junte militaire ayant à sa tête le chef de corps du régiment d'artillerie de Kaya, Ibrahim Traoré, le vendredi, 30 septembre 2022, devenant ainsi le nouvel homme fort du pays. Ce fut le neuvième coup de force dans ce pays.

Que dire de la présence des ressortissants nigériens sur le territoire ivoirien ? Le Nigeria, ancienne colonie britannique, obtint son indépendance le premier (1^{er}) octobre 1960. De fait, près de 250 ethnies constituent le peuple nigérien. Pays le plus peuplé

d'Afrique, avec une population globale de 219 millions d'habitants^[8], le Nigeria sera, pendant des années, le théâtre d'une multitude de coups d'État et de guerres civiles. De fait, les trois groupes ethniques les plus nombreuses du Nigeria sont successivement les Haoussas (les plus nombreux), vivant au Nord du pays ; les Yorubas, installés à l'Ouest et au Sud-Ouest, et les Igbo (Ibos), vivant au Sud-Est.

L'une des principales raisons qui a poussé les ressortissants nigériens à s'exiler en Côte d'Ivoire est la guerre du Biafra. Cette guerre a suivi le coup d'Etat de juillet 1966 ayant entraîné la mort du président Ironsi et de nombreux officiers Ibo. Elle s'est déroulée du 6 juillet 1967 au 15 janvier 1970. La guerre du Biafra « a été déclenchée par la sécession de la région orientale du Nigeria, qui s'auto-proclame République du Biafra

sous la direction du colonel Ojukwu »^[9]. Battus par les forces fédérales ni soutenues et aidées par les Britanniques, les biafrais capitulent en 1970, et le colonel Odumegwu Emeka Ojukwu s'exile le 23 janvier 1970. Le président ivoirien d'alors, Félix Houphouët-Boigny, qui était d'avis favorable pour la protection et la sécurité des biafrais, reçoit « *les réfugiés biafrais et les installe dans la commune de Treichville, d'où le quartier Biafra de Treichville* »^[10].

Comme on le constate, les pays cités *supra* et d'autres encore ont connu des moments troubles au cours de l'histoire ; d'autres mêmes continuent d'en connaître. C'est ainsi que les ressortissants de ces nations vont fuir en ayant pour objectif de trouver un lieu d'asile, paisible. Et la terre d'accueil qu'ils ont pu trouver n'est autre que la Côte

d'Ivoire. Une fois installés, ces ressortissants, dans leurs échanges linguistiques avec les Ivoiriens, libèrent des vocables de leurs langues d'origine qui finissent par être assimilés et intégrés dans les discours des Ivoiriens. Aussi trouve-t-on dans l'expression française des Ivoiriens des mots étrangers comme : « akassa » (Bénin et Togo) ; « bêla », « karité », « néré », « sanza » (Burkina Faso) ; « almamy, baobab, coran, El Hadj... » (Arabie saoudite) ; « tchep-djen (tiébou diène) » (Sénégal) ; « harr isme » (Liberia) ; « bassi » (Niger et Mali) ; « anango, haoussa, yoruba » (Nigeria).

L'intrusion des mots arabes dans le parler ivoirien du français a été possible grâce à la religion musulmane pratiquée par les malinkés habitant en Côte d'Ivoire et des immigrés de pays étrangers.

Conclusion

De la Côte d'Ivoire au Niger, du Togo au Mali ou de l'Arabie Saoudite au Sénégal, la langue française se revêt de différentes « couleurs ». Par l'emprunt de mots à divers peuples du monde entier, la Côte d'Ivoire enrichit la langue française au niveau endogène. Ces vocables empruntés, qui entrent dans le cadre de ce que nous appelons ivoirismes lexicaux, viennent soit renforcer un système de communication, soit combler un déficit, à savoir satisfaire un besoin de communication des Ivoiriens. Les Ivoiriens vont emprunter plusieurs mots aux autres pays de différents continents pour désigner des choses et des objets méconnus auparavant en Côte d'Ivoire ou appelés autrement en contexte ivoirien. C'est ainsi qu'on a pu intégrer, dans le français pratiqué en terre ivoirienne, des lexies comme « aboki », « bassi », « choukouya », « kankankan » (Niger), « bangala, batchégué, rumba » (RDC) « maouloud, ramadan, tabaski, « toubabou » (Arabie Saoudite), « bana-bana, boubou » (Sénégal), « abodjé, harmattan, high life, kita, kwashiorkor, yomo » (Ghana), « fancy, k.-o., cokseur, look, show, wax » (Angleterre).

L'emprunt des mots étrangers a été possible parce que la Côte d'Ivoire, pays central de l'Afrique de l'Ouest, est une terre d'accueil de quantités et divers immigrés. La nature favorable aux activités économiques de ce pays, le climat d'hospitalité qu'offre ce pays à ses hôtes, la réceptivité culturelle de ses habitants et la stabilité politique des trois premières décennies de son indépendance ont accéléré l'immigration de nombreux peuples étrangers. La politique d'ouverture, libérale, hospitalière et pacifique prônée et pratiquée par la Côte d'Ivoire sous la direction de son premier président, en l'occurrence Félix Houphouët-Boigny, concrétisée par divers accords de libre circulation, de libres échanges économiques au sein des communautés comme la CEDEAO, l'UMOA, et l'hospitalité bien connue de l'Ivoirien, ont énormément contribué à favoriser cette immigration aboutissant au brassage des peuples favorisant ainsi les emprunts linguistiques de part et d'autre.

Références bibliographiques

1. Les ouvrages

Blondé Jacques, Dumont Pierre, Gontier Dominique, avec la collaboration de Copin Henri, 1979, *Lexique du français au Sénégal*, préface de Léopold Sédar Senghor, NEA, Dakar, EDICEF, Paris, 155 pages.

Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire (IFA), 2e éd., EDICEF-AUPELF, Paris, 1988, 442 pages.

Kpangui Kouassi, 2022, *Le français en Côte d'Ivoire : Inventaire des particularités lexicales*, Paris, L'Harmattan, 352 pages.

Lafage Suzanne, *Le Lexique français de Côte d'Ivoire. Appropriation et créativité*, ILF-CNRS, Nice UMR 6039, Coll. *Le français en Afrique* n°16, Tome 1, 2002, LXXXVIII+ 369 pages.

Lafage Suzanne, *Le Lexique français de Côte d'Ivoire. Appropriation et créativité*, ILF-CNRS,

Nice UMR 6039, Coll. *Le français en Afrique* n°17, Tome 2, 2003, p. 370- 865.

Sauvageot Aurélien, 1984, *Portrait du vocabulaire français*, Paris, Larousse, 285 pages.

2. Les articles

Bosson Bra, 2017, « Le "n'zassa discursif" et ses procédés de création », Abidjan, *Revue Cahiers Ivoiriens de Recherche Linguistique*, n°42, p.72-83.

Kouadio Kouakou Adou Pierre, 2017, « Le français parlé en Côte d'Ivoire : sécurité ou insécurité linguistique ? », *Revue de l'ILA, Cahiers Ivoiriens de Recherche Linguistique (C.I.R.L.)*, Université Félix Houphouët-Boigny, p.84-95.

Kossi Aféli, 1990, « Le français d'Afrique, pourquoi faire ? », *Visages du français : variétés lexicales de l'espace francophone*, AUPELF/ John Libbey Eurotext, Paris-Londres, p.5-9.

Kouamé Koia Jean-Martial, 2012, « La langue française dans tous les contours de la société Ivoirienne », Québec, *Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone/Université Laval, Collection Note de recherche de l'ODSEF*, p.1-27.

Kpangui Kouassi, 2022, « Décryptage des ivoirismes lexicaux et l'apport lexical des langues

baoulé et dioula dans la pratique du français en Côte d'Ivoire », *Actes du Premier Colloque Scientifique International du LABODYLCAL en hommage au Professeur Flavien Gbeto*, 17, 18 et 19 février 2021, Campus universitaire d'Abomey-Calavi. Thème : Terminologies en langues africaines : pratiques actuelles et perspectives pour la

promotion des patrimoines, la science, l'enseignement et les productions spécialisées, Les Éditions LABODYLCAL Laboratoire de Dynamique des Langues et Culture à Calavi, Abomey-Calavi (Bénin), p.346-365.

Mel Gnamba Bertin et Kouadio N'Guessan Jérémie, 1990, « Variétés lexicales du français en

Côte d'Ivoire », Visage du français : variétés lexicales de l'espace francophone, Paris-Londres, AUPELF/John Libbey Eurotext, p.51-58.

3.Thèse

Tapé Jean-Martial, 2009, Le Plurilinguisme dans l'écriture de quelques auteurs ivoiriens : La

norme à l'épreuve de l'usage. Le cas de Ahmadou Kourouma, Adiaffi Jean-Marie, Bandaman Maurice, Thèse de doctorat en linguistique et grammaire, soutenue le lundi, 27 juillet 2009 à l'Université de Cocody-Abidjan, 548 pages.

4. Sitographie

Aboa Abia Alain Laurent, « La Côte d'Ivoire et la langue française : Les facteurs d'une appropriation»: <http://html.univ-fhb.edu.ci/wp-content/uploads/files/articles3/Laurent-ABOA.pdf> : Mise en ligne : 2020. Date de consultation : 2021, p.1-13.

Aboa Abia Alain Laurent, « La dynamique du français en milieu urbain à Abidjan » : <http://www.unice.fr/bcl/ofcaf/30/ABOA.pdf>: Mise en ligne : 2020. Date de consultation : 2021, p.163-171.

Aboa Abia Alain Laurent : « Langue française et identité culturelle ivoirienne » : http://html.univ-fhb.edu.ci/wpcontent/uploads/files/articles8/Alain_Laurent_Abia_ABOA.pdf: Mise en ligne : 2020. Date de consultation : 2021, p.1-11.

Aboa Abia Alain Laurent, 2008, « La Francophonie ivoirienne : Enjeux politiques et socioculturels », L'émergence du domaine et du monde francophones, Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde : <https://journals.openedition.org/dhfles/123>. Mise en ligne : 2008. Date de consultation : 2021, p. 163-178.

Atsé N'cho Jean Baptiste, 2018, « Appropriation du français en contexte plurilingue africain : le nouchi dans la dynamique sociolinguistique de la Côte d'Ivoire », Congrès Mondial de Linguistique Française - CMLF, <https://doi.org/10.1051/shsconf/20184613002>. Mise en ligne: 2018. Date de consultation : 2021, p1-19.

Box-office:[https://fr.wikipedia.org/wiki/Aya_de_Yopougon_\(film\)#cite_note-](https://fr.wikipedia.org/wiki/Aya_de_Yopougon_(film)#cite_note-)

culturebox2012dec1-1 : Mise en ligne : 17 janvier 2011. Date de consultation : 30 juin 2021.

Kouadio N'Guessan Jérémie, 2008, « Le français en Côte d'Ivoire : de l'imposition à l'appropriation décomplexée d'une langue exogène », Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde : URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/125> : Mise en ligne : 2008, Date de consultation : 2020, p.1-14.

[1] ___L'Agence Japonaise de Coopération Internationale, abrégé JICA ; de l'anglais Japan International Cooperation Agency, est une agence gouvernementale indépendante qui coordonne l'aide publique au développement du Japon. Elle se donne pour missions d'aider au développement économique et social des pays en développement et de promouvoir la coopération internationale. L'organisme actuel a vu le jour le 1er octobre 2003 conformément au projet défini par la loi sur l'agence gouvernementale indépendante de coopération nationale (2002). Il succède à l'Agence (Japonaise) de Coopération Internationale (connue sous le même acronyme de JICA) ; celle-ci, fondée en 1974, était un organisme semi-gouvernemental placé sous l'autorité du ministère des Affaires étrangères. Depuis 2012, elle est présidée par Akihito Tanaka, qui a succédé à Sadako Ogata, ancien Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés.

[2] ___Les données ici s'inspirent largement de l'article de Kouadio Brou et de Yves Charbit, 1994, intitulé *La politique migratoire de la Côte-d'Ivoire*, Poitiers, Revue Européenne des Migrations Internationales, p. 34.

[3] ___Profil migratoire élaboré par le Ministère du Plan et du Développement en 2016, intitulé « Migration en Côte d'Ivoire », p.24 : file:///C:/Users/USER/Desktop/3.brouillon/mp-cote_divoire-2016-fr_0.pdf. Date de publication: 2020. Date de consultation : 19.08.2022.

[4] ___Samir Abi, Secrétaire Permanent de l'Observatoire Ouest Africain des Migrations, « La Côte d'Ivoire, Pays d'hospitalité » : <http://www.obsmigration.org/fr/2018/10/cote-divoire-pays-dhospitalite/>. Mise en ligne : 2018/ Date de consultation : 19.08.2022.

[5] ___L'AGEPE acronyme de « Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi » est l'ancien service public de l'emploi ivoirien. Cette institution est, aujourd'hui, remplacée par une autre dénommée « Agence Emploi Jeunes ».

Les chiffres, dans cette section, émanent d'un article en ligne écrit par le Togolais Samir Abi, Secrétaire Permanent de l'Observatoire Ouest Africain des Migrations, intitulé « La Côte d'Ivoire, Pays d'hospitalité » : <http://www.obsmigration.org/fr/2018/10/cote-divoire-pays-dhospitalite/>: Mise en ligne : 2018/ Date de consultation : 19.08.2022.

[6] ___Yassin Ciyow, « Cardona, ancien épïcentre du "miracle ivoirien" », Le Monde, journal numérique,

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/10/14/cardona-ancien-epicentre-du-miracle-ivoirien-pleure-l-a-ge-d-or-du-cacao_6056019_3212.html. Mise en ligne : 2020 : Date de consultation 17.08.2022.

[7]

___ Samir Abi, Secrétaire Permanent de l'Observatoire Ouest Africain des Migrations, La Côte d'Ivoire, Pays d'hospitalité : <http://www.obsmigration.org/fr/2018/10/cote-divoire-pays-dhospitalite/>. Mise en ligne : 2018/ Date de consultation : 19.08.2022.

[8]

___ La population du Nigeria <https://www.google.com/search?q=La%20population%20du%20Nigeria>.

[9]

___ <https://afriksoir.net/mai-1968-quand-houphouet-reconnaissait-le-biafra-et-fachait-le-nigeria/> Le Monde,

23 avril 1968. Date de consultation : 10.05.2021.

[10]

___ <https://afriksoir.net/mai-1968-quand-houphouet-reconnaissait-le-biafra-et-fachait-le-nigeria/> Le Monde,

23 avril 1968. Date de consultation : 10.05.2021.